

PROVINCE DE QUÉBEC

COMMISSION SCOLAIRE HARRICANA

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

ÉCOLE NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-COEUR

SÉANCE ORDINAIRE

Le 4 novembre 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue à l'école Notre-Dame-du-Sacré-Cœur le 4 novembre 2019 à 19 heures.

Présences :

Mmes Mylène Barbeau, présidente
Marie-Philippe Bisson, enseignante
Céline Boudreau, secrétaire
Annick Brassard, représentante de la communauté
Catye Briand, éducatrice
Rachel Champagne, soutien
Mireille Charette, enseignante
Odette Cinq-Mars, enseignante
Kim Guillemette, vice-présidente
Marie-Claude Lemay, parent
Caroline Pelchat, parent
Marie-Claude Tardif, enseignante
Sylvie Comeau, direction adjointe
Nancy Létourneau, directrice

Absences

M. Denis Beaulieu, parent

1. Accueil, présence et vérification du quorum

Madame Létourneau souhaite la bienvenue aux membres. Le quorum est atteint, l'assemblée est présidée par madame Mylène Barbeau.

Il est 19 h 1.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Madame Barbeau fait la lecture de l'ordre du jour.

1. Accueil, présence et vérification du quorum ;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
3. Adoption du procès-verbal du dernier conseil d'établissement ;
4. Adoption des règles de régie interne ;
5. Adoption du budget du Conseil d'établissement ;
6. Adoption du calendrier de travail du conseil ;
7. Dénonciation d'intérêt, s'il y a lieu ;
8. Adoption de l'état des résultats 2018-2019 ;
9. Présentation des mesures budgétaires accordées MEES 2019-2020;

10. Consultation mesure d'aide financière aux parents;
11. Critères d'inscription 2020-2021;
12. Adoption des différentes sorties éducatives ;
13. Rapports
 - a) Direction
 - Projet en cours : dîner des élèves
 - Club des petits déjeuners
 - Photo d'élèves
 - b) Représentante des enseignants
 - c) Représentant des professionnels
 - d) Représentant soutien et service de garde
14. Correspondance reçue ;
15. Questions du public;
16. Autres sujets;
17. Levée de l'assemblée.

2019-11-04
CE-05-19

IL EST RÉSOLU sur proposition de madame Rachel Champagne,

QUE l'ordre du jour de cette réunion soit et est adopté tel qu'il est présenté.

ADOPTÉE

2019-11-04
CE-06-19

3. Adoption des procès-verbaux des derniers conseil d'établissement

Madame Létourneau présente le procès-verbal du 10 juin 2019. Elle demande s'il y a des corrections à y apporter. Elle présente également le procès-verbal du 25 septembre.

IL EST RÉSOLU sur proposition de madame Caroline Pelchat,

QUE le procès-verbal du 10 juin 2019 soit et est adopté tel qu'il a été présenté.

IL EST RÉSOLU sur proposition de madame Kim Guillemette,

QUE le procès-verbal du 25 septembre 2019 soit et est adopté tel qu'il été rédigé.

ADOPTÉE

2019-11-04
CE-07-19

4. Adoption des règles de régie interne

Madame Létourneau présente le document des règles de régie interne du conseil d'établissement de l'école Notre-Dame du Sacré-Cœur. Ces règles décrivent la façon dont le conseil d'établissement doit se dérouler. La semaine dernière, une rencontre a eu lieu avec la présidente pour expliquer le fonctionnement d'un conseil d'établissement.

Madame Létourneau lit le résumé et donne les explications sur les séances.

IL EST RÉSOLU sur proposition de madame Marie-Claude Lemay,

QUE les règles de régie interne soient et sont telles qu'elles sont présentées.

ADOPTÉE.

2019-11-04
CE-08-19

5. Adoption du budget du conseil d'établissement

Madame Létourneau informe les membres qu'un budget de 500 \$ est accordé pour les frais de garde, les frais de déplacement, les repas et le souper au restaurant des membres à la fin de l'année scolaire.

IL EST RÉSOLU sur proposition de madame Mylène Barbeau,

QUE le budget annuel 2019-2020 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE.

2019-11-04
CE-09-19

6. Adoption du calendrier de travail du conseil

Madame Létourneau présente le calendrier de travail pour l'année. Les points traités sont généralement surtout des consultations. Tout au long de l'année, madame Létourneau informera les membres du conseil de l'évolution de la loi 40 et des impacts sur le conseil d'établissement. Elle explique les différents points qui seront traités dans les différents mois.

IL EST RÉSOLU sur proposition de madame Marie-Claude Tardif,

QUE le calendrier de travail 2019-2020 du conseil d'établissement soit adopté tel qu'il a été présenté.

ADOPTÉE

7. Dénonciation d'intérêt

Madame Létourneau explique que conformément à l'article 70 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., c. I-13.3), tout membre d'un Conseil d'établissement doit dénoncer les intérêts personnels directs ou indirects qu'il détient dans un organisme ou une entreprise faisant affaire ou susceptible de faire affaire avec l'école dont il est membre du Conseil d'établissement.

Elle demande si un membre se sent concerné, de remplir le formulaire.

2019-11-04
CE-10-19

8. Adoption de l'état des résultats du budget 2018-2019

Madame Nancy Létourneau présente et explique aux membres l'état des résultats 2018-2019 de l'école NDSC et du service de garde.

La clientèle scolaire augmente et les revenus sont sensiblement les mêmes que l'an dernier. Le déficit de 64 000 \$ avec les deux dernières années se résorbe.

Au service de garde, nous avons souvent des surprises de dernières minutes au niveau des inscriptions. Nous sommes obligés d'engager une personne supplémentaire et devons prendre une technicienne en éducation spécialisée pour le midi afin de combler le besoin.

IL EST RÉSOLU sur proposition de madame Marie-Philippe Bisson,

QUE l'état des résultats du budget 2018-2019 de l'école NDSC et du service de garde soient et sont adoptés tel qu'ils ont été présentés.

ADOPTÉE.

9. Présentation des mesures budgétaires accordées MEES 2019-2020

Madame Létourneau mentionne que le seuil de défavorisation fixé pour l'école NDSC est 10, ce qui nous donne des mesures additionnelles.

Elle explique chaque mesure et le budget alloué pour celles-ci. Pour la mesure 15015, il y a moins d'argent, car il y plus d'écoles qui en bénéficient. Le MEES et la CSH ont plutôt réparti égalitairement les sommes entre les écoles selon leur IMSÉ.

IL EST RÉSOLU sur proposition de madame Mylène Barbeau,

QUE les différentes mesures budgétaires accordées par le MEES soient et sont autorisées.

10. Consultation mesure d'aide financière aux parents

Une aide financière au montant approximatif de 1 200 \$ a été allouée par le MEES afin d'impliquer et outiller les parents dans la réussite scolaire de leurs enfants.

Madame Létourneau nomme les activités qui ont été faites dans les deux dernières années, soit deux conférences. Seulement un groupe de 10 personnes, composé d'enseignantes et de parents, ont assisté aux conférences.

Pour cette année, elle propose plutôt un abonnement-école à « Savoir mieux-être ». Elle explique que c'est de la formation en ligne donnée sous forme de capsules que les parents pourraient visionner. Ce serait plus accessible et profitable pour les parents. Les membres sont d'accord et demandent de compiler les statistiques à la fin de l'année afin de connaître l'intérêt des parents avec le visionnement des capsules.

Madame Létourneau communiquera avec la compagnie afin d'obtenir plus de détails sur la durée, l'accès, le coût de l'abonnement et le fonctionnement en général.

11. Critères d'inscription 2020-2021

Madame Létourneau présente le document de critères d'inscription pour l'année 2020-2021. Il n'y a pas de grands changements et la période d'inscription se tiendra du 20 au 24 janvier 2020.

Elle demande de passer le message aux parents pour l'inscription des enfants de quatre ans à la maternelle et à l'animation passe-partout. En août nous avons reçu de nouvelles inscriptions et ces inscriptions peuvent amener des changements dans l'organisation scolaire.

12. Adoption des différentes sorties éducatives

Madame Létourneau explique qu'à chaque début d'année, on demande au conseil d'établissement d'approuver les sorties éducatives régulières, surtout celle en éducation physique. Durant l'année, les parents reçoivent une lettre pour chaque sortie.

IL EST RÉSOLU sur proposition de madame Annick Brassard,

QUE les différentes sorties éducatives soient et sont autorisées.

ADOPTÉE.

13. Rapports

a) Direction

Heures du dîner

Différentes solutions ont été envisagées.

1^{re} solution :

Une lettre a été envoyée aux Chevaliers de Colomb leur demandant s'il y avait une possibilité que les enfants puissent utiliser leur local pour le dîner. Nous avons reçu une réponse positive. Le local serait prêté gratuitement par contre il faudrait assurer la surveillance, faire le ménage et acheter des micro-ondes.

2^e solution :

Tous les enfants dîneraient en même temps dans le gymnase, donc un seul dîner. Il faudrait acheter 3 tables et 4 micro-ondes. Cette solution laisserait plus de temps aux enfants pour jouer dehors et d'organiser l'animation dans le gymnase par monsieur Laurent.

Un parent mentionne que l'achat d'un réchaud sauverait beaucoup de temps. Madame Létourneau s'informerait.

Petits déjeuners

Les petits déjeuners ont débuté, ça roule, ça va vite. Nous avons 69 enfants qui sont inscrits.

Photos d'élèves

Cette année, tous les parents peuvent acheter les photos. Certains parents sont déçus, car les souliers ont été pris en photo et c'est pâle.

b) Représentant des enseignants

En maternelle 5 ans, les ateliers sont commencés avec l'enseignante experte et l'enseignante orthopédagogue. Des ateliers avec les élèves de la maternelle 4 ans et 5 ans se passent dans le gymnase, ils ont deux périodes où la motricité globale est travaillée. La conscience phono est travaillée également. Madame Alexandra Gonthier assure un suivi en langage. Des ateliers sont faits par sous-groupe ce qui permet de pousser l'apprentissage.

Des ateliers, avec les spécialistes, sont commencés également avec les élèves du 1^{er} cycle. Ils ont de l'aide en classe. 100 minutes ont été accordées afin que les enseignantes de 1^{re} et 2^e année puissent se rencontrer pour de la concertation. C'est une belle ouverture de la part de la direction.

Le comité de lecture propose de rendre le mois de novembre plus lumineux en invitant les élèves à entrer dans l'univers magique de la lecture. Cette activité permettra de stimuler la lecture chez les élèves. Pour chaque cycle, un lecturomètre sera installé. Un nombre de livres lu sera comptabilisé chez les tout-petits et le nombre de minutes passées à lire pour les plus grands. Un prix sera remis à un élève par classe à la fin de l'activité.

Les activités de financement pour le voyage à Mont-Tremblant sont commencées. Le dîner hot-dog a eu lieu ainsi que la collecte de bouteilles.

c) Représentant des professionnels

Aucun représentant

Madame Létourneau précise que madame Audrée Vallières travaille fort. Elle présente différents programmes dans les classes, conjointement avec madame Maheux. C'est une personne très efficace. Elle est présente sur l'heure du dîner et sur la cour d'école.

d) Représentant soutien et service de garde

Le 6 décembre sera une journée pédagogique « concertation ». Une sortie au Musée minéralogique à Malartic est organisée pour les enfants du service de garde. Tout va bien au service de garde.

14. Correspondance reçue

Aucune

C'est avec fierté que madame Létourneau présente la photo qui a été prise lors de la remise du prix Coup de cœur de l'ACSAT. Ce prix est une récompense régionale. Lors de la journée de concertation du 28 octobre, madame Létourneau a remis un trophée à chaque enseignante pour célébrer cette récompense. Elle en a profité pour revenir sur l'accomplissement de notre vision, de l'engagement, du dépassement de soi et qu'il faut se rappeler des cinq questions existentielles qui nous guident dans l'avancement.

15. Questions du public

Un parent pose une question sur l'aide aux devoirs. Madame Létourneau explique que le service de garde donne deux périodes de 30 minutes par semaine pour l'aide aux devoirs. Les mardis et jeudis, un endroit calme est aménagé pour les élèves qui désirent faire leurs leçons et leurs lectures. Des périodes de leçons se font également dans les classes. Nous souhaitons que les parents aient la chance de voir progresser leurs enfants.

Les parents peuvent vérifier avec l'enseignante s'il y a possibilité de donner les leçons du mercredi au mercredi afin que les parents aient du temps à consacrer à son enfant durant la fin de semaine.

16. Affaires nouvelles

Un parent demande s'il est possible de déplacer la journée pédagogique de concertation de janvier à une autre date pour l'an prochain, car le tournoi de hockey de Barraute se tient durant la semaine suivante et cela amène à ce que les enfants manquent beaucoup de journées d'école.

2019-11-04
CE-12-19

17. Levée de l'assemblée

IL EST RÉSOLU sur proposition de madame Mylène Barbeau,

QUE l'assemblée soit levée.

ADOPTÉE

Il est 20 h 41.

Présidente

Directrice